

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
Ligue de Football de la Wilaya de SKIKDA

C.O.S.

Affaire n° 09

Membres présents Messieurs :

GUETTARI Tahar	Président
BENSLIMANE Djamel	Secrétaire
GUENOUCHE Chérif	Membre

Match (S) USHH-CSB fixé le 07 mai 2022 à 12h30 stade FIL-FIA (Pré honneur groupe Est).

La rencontre ne s'est pas déroulée aux date heure et lieu sus indiqués, suite à l'absence de l'équipe locale (USHH).

- Attendu que les Officiels (arbitres et délégué) les joueurs et l'équipe visiteuse (CSB), étaient présents sur le lieu FIL-FIA
- Attendu : après une attente réglementaire, il a été constaté l'absence de l'équipe locale : USHH.

Par ces Motifs

La COS jugeant pour le compte de la ligue, déclare match perdu par forfait à l'encontre de l'USHH avec défalcation de 06 points et une amende de 15.000 DA (Article 62) et attribue le gain du match au profit du club CSB sur le score de Trois buts à Zéro.

Le Secrétaire
D. BENSLIMANE

Le Président
T. GUETTARI

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
Ligue de Football de la Wilaya de SKIKDA

C.O.S.

Affaire n° 10

Membres présents Messieurs :

QUETTARI Tahar	Président
BENSLIMANE Djamel	Secrétaire
GUENOUCHE Chérif	Membre

Match (S) ESOT-CRD fixé le 07 mai 2022 à 14h30 stade TAMALOUS (Pré honneur groupe Ouest).

La rencontre ne s'est pas déroulée aux date heure et lieu sus indiqués, suite à l'absence de l'ambulance de l'équipe locale (ESOT).

- Attendu que les Officiels (arbitres et délégué) les joueurs des deux équipes (ESOT-CRD) étaient présent sur le lieu TAMALOUS.

- Attendu : après une attente règlementaire, il a été constaté l'absence de l'ambulance de l'équipe locale ESOT.

Par ces Motifs

La COS jugeant pour le compte de la ligue, déclare match perdu par forfait à l'encontre de ESOT avec défalcation de 02 points et une amende de 6.000 DA (Article 21) et attribue le gain du match au profit du club CRD sur le score de Trois buts à Zéro.

Le Secrétaire
D. BENSLIMANE

Le Président
T. QUETTARI
